

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 21 mai 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, M. Manuel DREISZKER, Mme Linda ABDELNEBI, Mmes Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, Justine HUART, M. Antoine TORTOSA, M. Laurent BECK, Mmes Sandrine DEMAY, Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :

Anne BEZIER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Marc DEYBER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER

6. Affaires foncières

RAPPORTEUR : M. le Maire

6.1. Acquisition section 1 parcelle 337

DELIBERATION D21052026/01

Dans le cadre du projet DOMIAL « Lotissement de l'ancienne Gare », rue de la Quell, un bout de trottoir ainsi qu'une petite parcelle doit être rétrocédée à la commune. Le géomètre est passé en début d'année et a transmis le PV d'arpentage récemment.

Ainsi, DOMIAL rétrocède à l'euro symbolique la parcelle 337 en section 1, d'une surface de 0,41 are, qui correspondra à l'emplacement du transformateur, et la parcelle 338 en section 1, d'une surface de 0,06 are, correspondant à du trottoir.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition des parcelles 337 et 338 en section 1 à l'euro symbolique,

AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,

PRECISE que les frais sont à la charge de l'acquéreur,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2026, C/2112.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 26 mai 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,



Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

